

ETAT DU VALAIS

=====

CONCOURS D'ARCHITECTURE

POUR LA CONSTRUCTION D'UN PAVILLON DE PSYCHO-GERIATRIE A MALEVOZ

RAPPORT DU JURY

Monthey, le 26 septembre 1986

SOMMAIRE

| | <u>PAGES</u> |
|---|--------------|
| 1. Organisation et buts du concours | 2 |
| 2. Jury | 4 |
| 3. Projets soumis | 5 |
| 4. Examen préalable | 6 |
| 5. Jugement | 7 |
| 5.1 Premier tour | 8 |
| 5.2 Deuxième tour | 12 |
| 5.3 Troisième tour | 23 |
| 6. Palmarès | 33 |
| 7. Proposition du Jury à l'organisateur | 35 |
| 8. Conclusions et remarques générales | 36 |
| 9. Approbation du rapport | 37 |
| 10. Auteurs des projets primés et achetés | 38 |
| 11. Auteurs des projets | 40 |

1. ORGANISATION ET BUTS DU CONCOURS

1.1. Organisation du concours

Le présent concours a été organisé par le Service cantonal des bâtiments en collaboration avec l'Hôpital psychiatrique de Malévoz. Il était ouvert aux architectes établis dans le canton du Valais depuis le 1er janvier 1985 et aux architectes valaisans établis en Suisse. Pour participer, les architectes devaient être inscrits au Registre valaisan des architectes ou au Registre suisse A ou B.

Les inscriptions ont été prises en considération jusqu'au 31 janvier 1986. 35 architectes se sont inscrits dans les délais et ont reçu les documents.

Les concurrents avaient la possibilité d'adresser un certain nombre de questions écrites au jury jusqu'au 7 février 1986. Les réponses à ces questions ont été envoyées aux concurrents le 17 mars 1986.

Dans ces réponses, le jury avait accepté de retarder les délais du rendu au 2 septembre 1986 pour les projets et au 15 septembre 1986 pour les maquettes. Conformément à ces dates, 21 projets ont été envoyés.

1.2. But du concours

Le pavillon de psycho-gériatrie de Malévoz est destiné à accueillir les malades, en général âgés, présentant une perte de leurs facultés mentales se manifestant par des troubles de la mémoire, une désorientation dans le temps et dans l'espace, une perte du jugement, ceci malgré un état général la plupart du temps satisfaisant. Ces patients sont admis à Malévoz lorsque leur état ne permet plus leur vie hors d'un milieu très protégé, c'est-à-dire, par exemple, lorsque même l'infirmier d'un home pour vieillards n'est plus suffisante.

Lorsque ces patients sont admis à Malévoz, ils y restent habituellement très longtemps, souvent jusqu'à leur mort. Leur séjour peut donc durer plusieurs années.

Comme il s'agit de personnes physiquement valides, nous tenons à leur donner un milieu de vie se rapprochant du milieu habituel, c'est-à-dire sans un aspect hospitalier trop marqué. Il est nécessaire qu'ils puissent vivre dans une ambiance chaleureuse et familiale. Les soins que nous leur donnons consistent essentiellement en une organisation de la vie, avec une aide pour la toilette, les repas, une occupation pendant la journée, des distractions et des tentatives de maintenir intactes les facultés restantes en les exerçant dans la mesure du possible. Il est important que ces malades puissent recevoir des visites et des nouvelles de leur famille et de leur lieu de vie et se déplacer dans la mesure de leurs moyens.

Comme il s'agit d'une population âgée pouvant présenter diverses affections somatiques, il est nécessaire que les chambres permettent des soins éventuels, momentanés ou durables, que les toilettes, salles de bain, permettent une aide pour les soins d'hygiène et que l'ensemble des installations à disposition soit conforme aux normes pour handicapés.

2. JURY

Président : Bernard Attinger, architecte cantonal, Sion
architecte FAS, FSAI, SIA

Membres : Dr Jean Rey-Bellet, médecin-directeur, Malévoz
Jean-Luc Spahr, avocat, Monthey
Michel Boissard, administrateur, Malévoz
Kurt Aellen, architecte FAS-SIA, Berne
René Froidevaux, architecte FAS-SIA, Lausanne
Roland Gay, architecte EPFZ-SIA, Choëx-Monthey

Suppléants : Dr Robert Henking, médecin-sous-directeur, Malévoz
Mme Edith Vazquez, chef de pavillon, Malévoz
Ambroise Briguet, chef administratif du Service de la santé
publique, Sion
Hans Ritz, architecte au Service des bâtiments, Sion

Experts : Dr Claude Bayard, chef du service de la gériatrie à l'Hopital
de Gravelone, Sion
Luc Charles, physiothérapeute, Malévoz
Michel Défago, infirmier, Malévoz

Le jury a siégé les 23, 24, 25 et 26 septembre 1986 à Malévoz. M. Jean-Luc Spahr, juge cantonal, n'a pu, vu son emploi du temps trop chargé, participer aux délibérations du jury; il a été remplacé par le Dr Robert Henking, membre suppléant.

3. PROJETS SOUMIS

A la date du rendu, 21 projets ont été envoyés :

| | |
|-------|----------|
| No 1 | 25 76 90 |
| No 2 | 36 90 72 |
| No 3 | 72 45 37 |
| No 4 | 27 34 50 |
| No 5 | 68 91 81 |
| No 6 | 25 19 54 |
| No 7 | 36 10 24 |
| No 8 | 55 08 53 |
| No 9 | 23 56 97 |
| No 10 | 37 86 54 |
| No 11 | 11 59 32 |
| No 12 | 94 35 27 |
| No 13 | 75 26 41 |
| No 14 | 57 36 41 |
| No 15 | 69 08 33 |
| No 16 | 14 46 80 |
| No 17 | 99 97 91 |
| No 18 | 17 12 81 |
| No 19 | 66 70 31 |
| No 20 | 24 03 52 |
| No 21 | 62 18 36 |

4. EXAMEN PREALABLE

L'examen technique préalable des projets a porté sur :

- les délais d'envoi;
- le contrôle du rendu (documents demandés);
- le contrôle des projets (respect du programme),
- le contrôle sommaire des surfaces;
- le contrôle sommaire du cube SIA;

Le cube moyen des 21 projets est de 19.400 m³ (variation de 16.040 m³ à 26.468 m³).

Lors de la présentation du rapport d'examen préalable le jury a constaté que malgré certaines lacunes tous les projets pouvaient, conformément à l'article 43.1.1. de la norme 152, être admis au jugement.

Il a examiné le respect des contraintes fixées par le règlement, le programme et les réponses aux questions. En se basant sur l'article 43.1.2. de la norme SIA 152 il a décidé d'écarter de la répartition des prix le projet :

- No 9 - 23 56 97 - car il abat 2 arbres dont la conservation était demandée.

Lors de cet examen, il a constaté que le projet No 21 - 62 18 36 avait implanté deux chambres d'une unité au-delà du séjour de l'autre unité, il a admis que cette interprétation du programme était acceptable.

5. JUGEMENT

- Après avoir pris connaissance du rapport technique et visité le terrain mis à disposition des concurrents,
- Après avoir passé en revue l'ensemble des projets présents,

le jury émet les considérations générales à propos des thèmes suivants :

Le lieu

Le terrain mis à disposition des concurrents ne constitue qu'une petite partie d'un ensemble plus vaste formant l'hôpital de Malévoz. Le bâtiment à construire n'est pas "l'hôpital", mais qu'une partie de l'hôpital. Cet hôpital n'est pas simplement la somme de bâtiments posés dans une nature, mais un espace où la nature et les bâtiments forment, ensemble, l'hôpital, la nature et les espaces extérieurs étant aussi importants, tant dans la composition que dans le fonctionnement, que les bâtiments.

L'immeuble à construire doit donc contribuer à la composition du tout par la définition des espaces qu'il va engendrer et "s'intégrer" à l'ensemble des autres bâtiments sans se donner plus d'importance qu'il en a hiérarchiquement par rapport aux autres.

Situé à la fin du parcours principal reliant les différents bâtiments entre eux, le terrain occupe une situation périphérique. Il est adossé à la voie de l'AOMC et occupe une situation à flan de coteau avec comme contraintes particulières son orientation "est" vers la vallée, "ouest" vers un amont fortement dominé par la pente et la forêt. Petit replat créé dans la pente par les bâtiments existants, il n'en est pas moins une pente clairement orientée dans laquelle l'implantation ne peut être indifférente. Le jury pense qu'il n'est pas possible, dans un tel site de projeter, un bâtiment "tous azimuts" ou sans orientation définie. Le projet devrait reconnaître cette situation particulière en ayant un avant, un arrière, un côté aval, un côté amont; de même,

il doit reconnaître et respecter sa situation de bâtiment parmi d'autres, préexistants, mais de même valeur, et créer avec eux une composition enrichissante pour l'ensemble de l'hôpital et la terminant sur sa limite nord (la menuiserie, en fin de parcours, ne doit pas devenir, après un ricochet sur une façade, le point final de la composition).

L'organisation générale

Le programme, clair et assez précis, ne laissait que peu de possibilité d'écartement aux concurrents. Dans leur ensemble, les projets répondent assez bien aux exigences de l'organisation, au moins schématique, demandée. Le jury regrette que les concurrents n'aient pas toujours compris que l'office des services communs (voir question 3) devait desservir les zones de séjour de deux unités et que, par conséquent, les trois locaux devaient ne pas être trop éloignés les uns des autres.

L'économie

Au stade du concours, il est toujours délicat de poser le problème de l'économie. Le cube SIA donné par les concurrents et l'analyse des structures permettent d'aborder sommairement cet aspect du problème posé. Les cubes donnés par les concurrents (voir rapport technique) ne peuvent qu'avoir une valeur indicative très relative car la hauteur des étages a été appréciée, par eux, avec une assez grande liberté.

5.1. Premier tour

Malgré certaines qualités, le jury décide d'éliminer au premier tour des projets en raison de leur inadaptation au problème posé et notamment :

- l'incompatibilité avec le caractère et la potentialité du site ou une mauvaise compréhension du lieu;

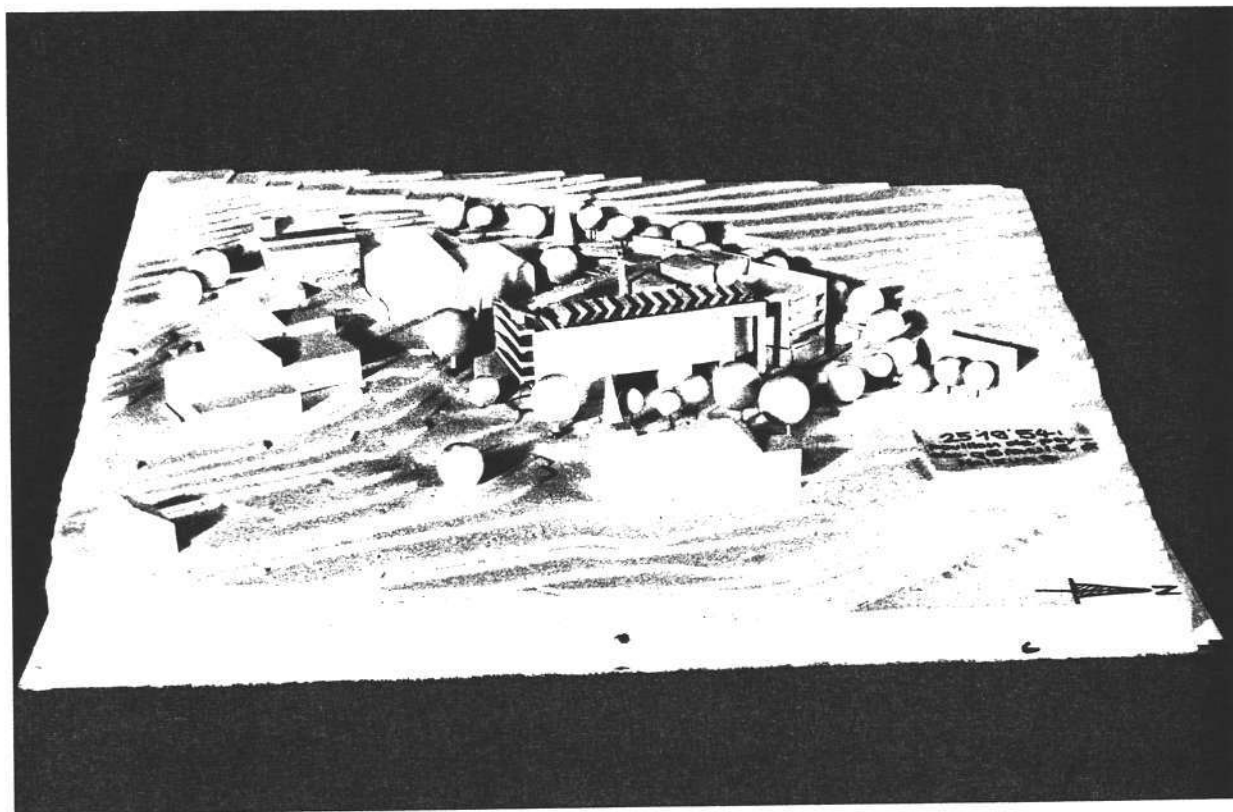
- l'absence de choix quant à l'orientation du lieu (voir ci-dessus)
- le manque de clarté dans le choix du concept, ceci tant au niveau du parti général que des structures;
- la faiblesse de la réponse donnée aux problèmes d'organisation.

Sont ainsi éliminés au premier tour les projets suivants :

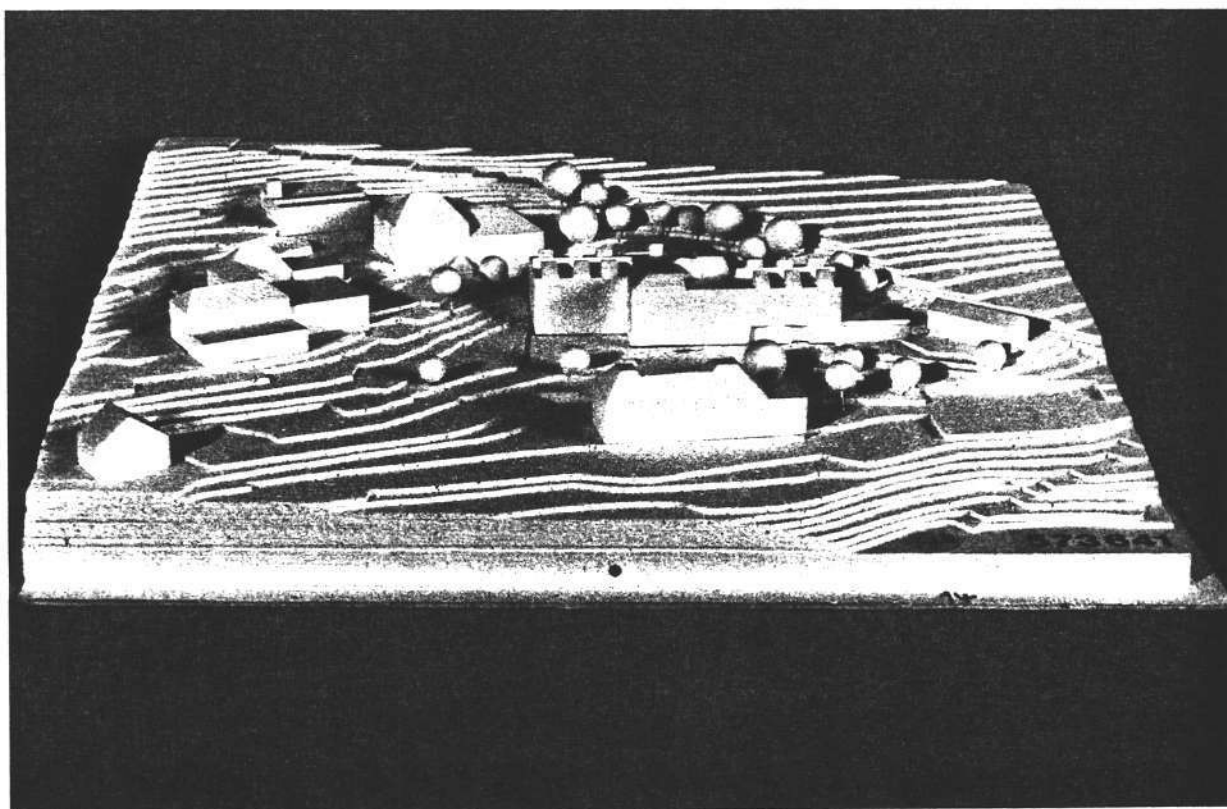
| | | | |
|-------|----|----|----|
| No 6 | 25 | 19 | 54 |
| No 14 | 57 | 36 | 41 |
| No 18 | 17 | 12 | 81 |
| No 19 | 66 | 70 | 31 |

Cette "famille" de projets reprend la typologie de nombreux bâtiments administratifs organisés autour d'un noyau de service avec des ailes décalées.

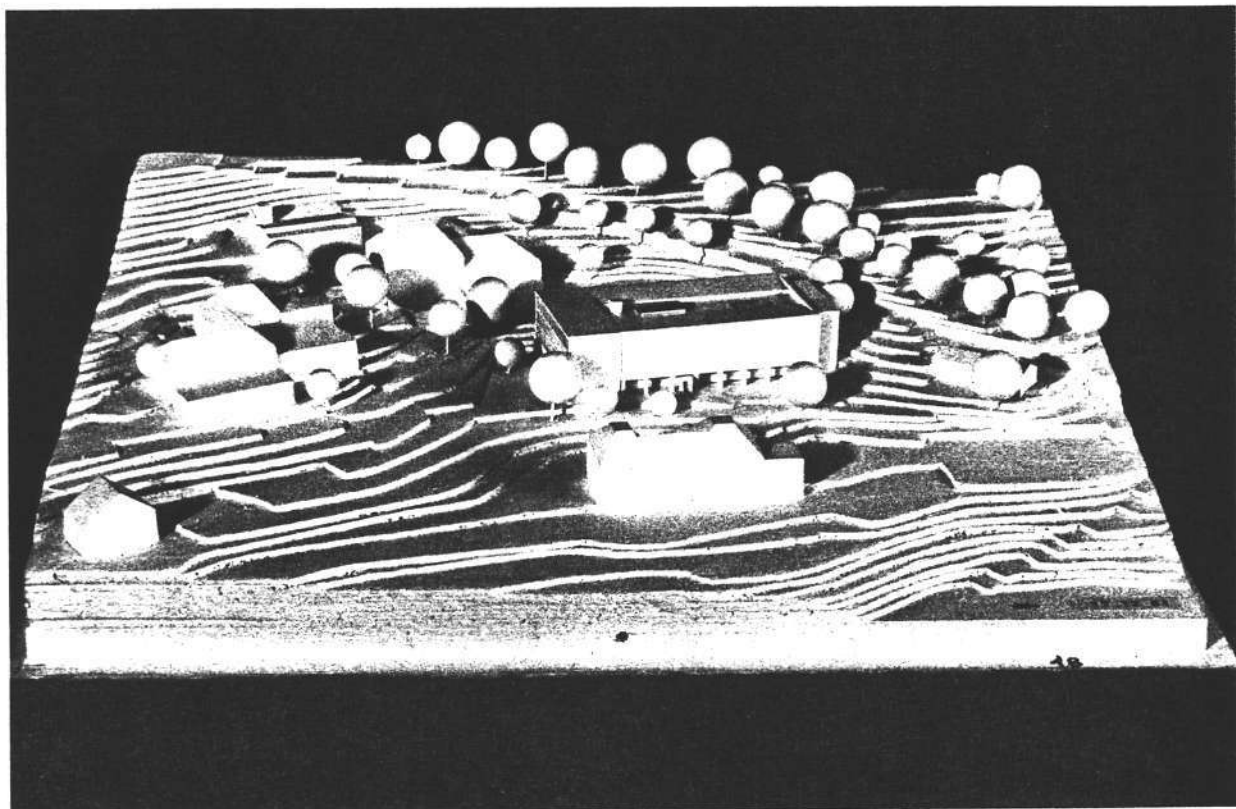
PROJET NO 6 25 19 54



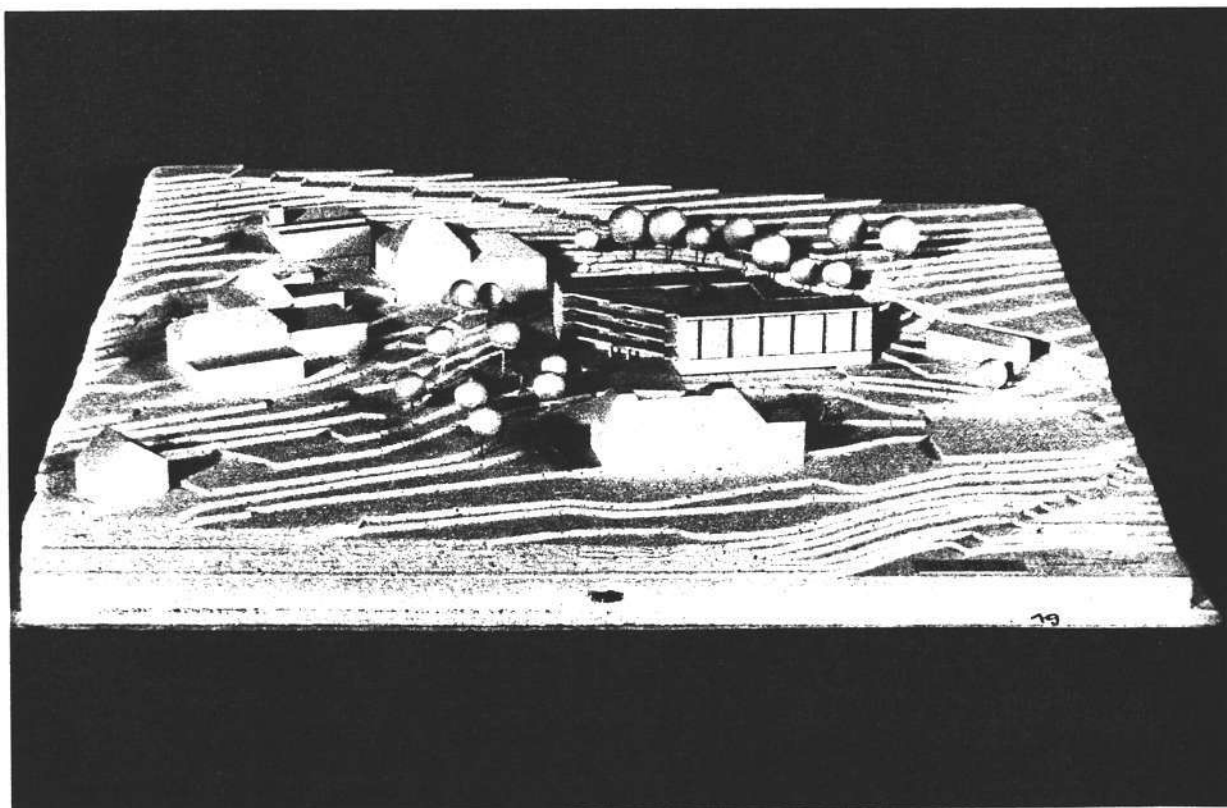
PROJET NO 14 57 36 41



PROJET NO 18 17 12 81



PROJET NO 19 66 70 31



5.2. Deuxième tour

Au deuxième tour le jury élimine un certain nombre de projets après les avoir analysés de manière approfondie sur la base de critères suivants:

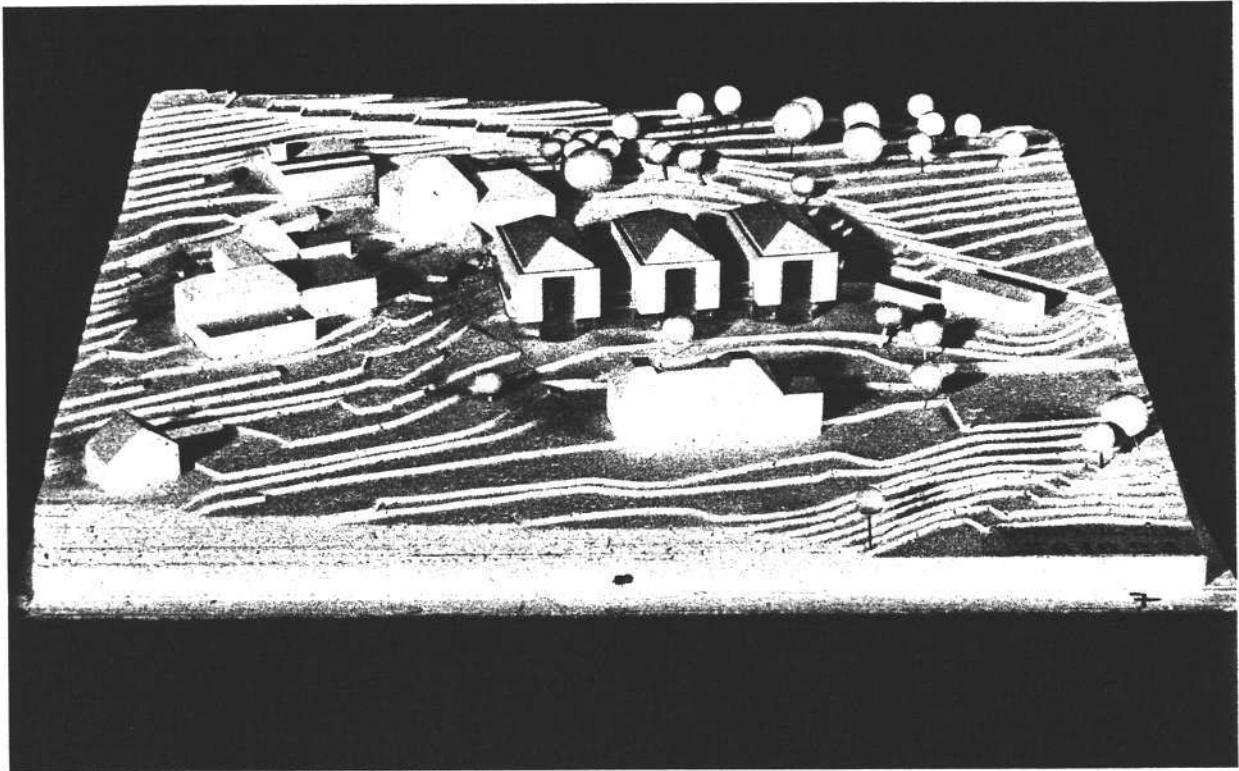
1. la prise en compte du lieu et les rapports avec l'ensemble de l'hôpital et le territoire, la forme architecturale et l'organisation des accès et des espaces résiduels
2. l'organisation et le fonctionnement des principaux éléments du programme
3. la qualité des structures d'accueil
les parcours, la lumière et l'orientation
4. la cohérence architecturale

Par la critique résumée de ces projets, faite ci-après, il relève les points principaux qui ressortent de cette analyse.

Les projets suivants sont éliminés au deuxième tour :

| | |
|-------|----------|
| No 7 | 36 10 24 |
| No 16 | 14 46 80 |
| No 8 | 55 08 53 |
| No 2 | 36 90 72 |
| No 20 | 24 03 52 |
| No 12 | 94 35 27 |
| No 15 | 69 08 33 |
| No 5 | 68 91 81 |
| No 3 | 72 45 37 |
| No 11 | 11 59 32 |

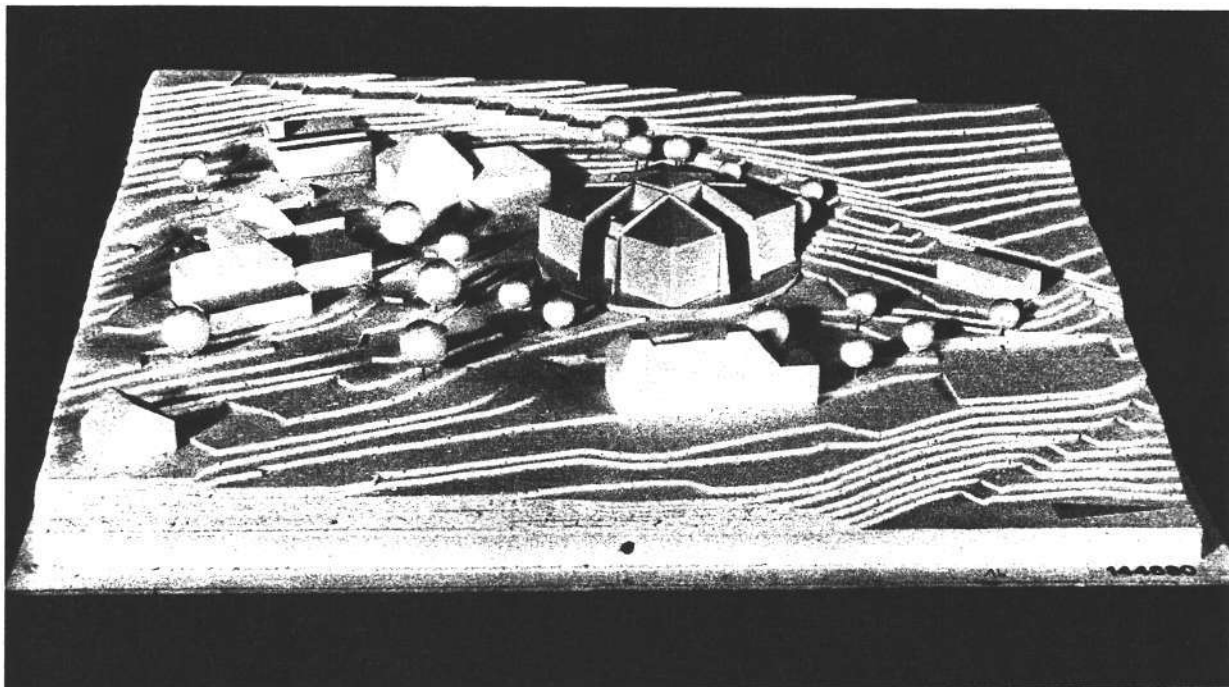
PROJET NO 7 36 10 24



Il s'agit là d'un projet exceptionnel dans l'organisation verticale qu'il propose à l'intérieur de trois pavillons reliés entre eux par un rez-de-chaussée commun.

L'organisation rigoureuse des unités, sur trois niveaux, correspond peut-être à la "lettre" du programme des locaux, mais où se trouve l'esprit ? ("Il s'agit de donner à ces personnes un milieu de vie chaleureux, familial", p. 7 du programme). Ce projet pose la question de savoir si l'on peut, avec une telle dureté, faire habiter des êtres humains (comme des poules en batteries) dans des unités se faisant face à 7 mètres les unes des autres avec une seule façade libre au soleil, la dernière étant au nord sur la voie ferrée ?

PROJET NO 16 14 46 80



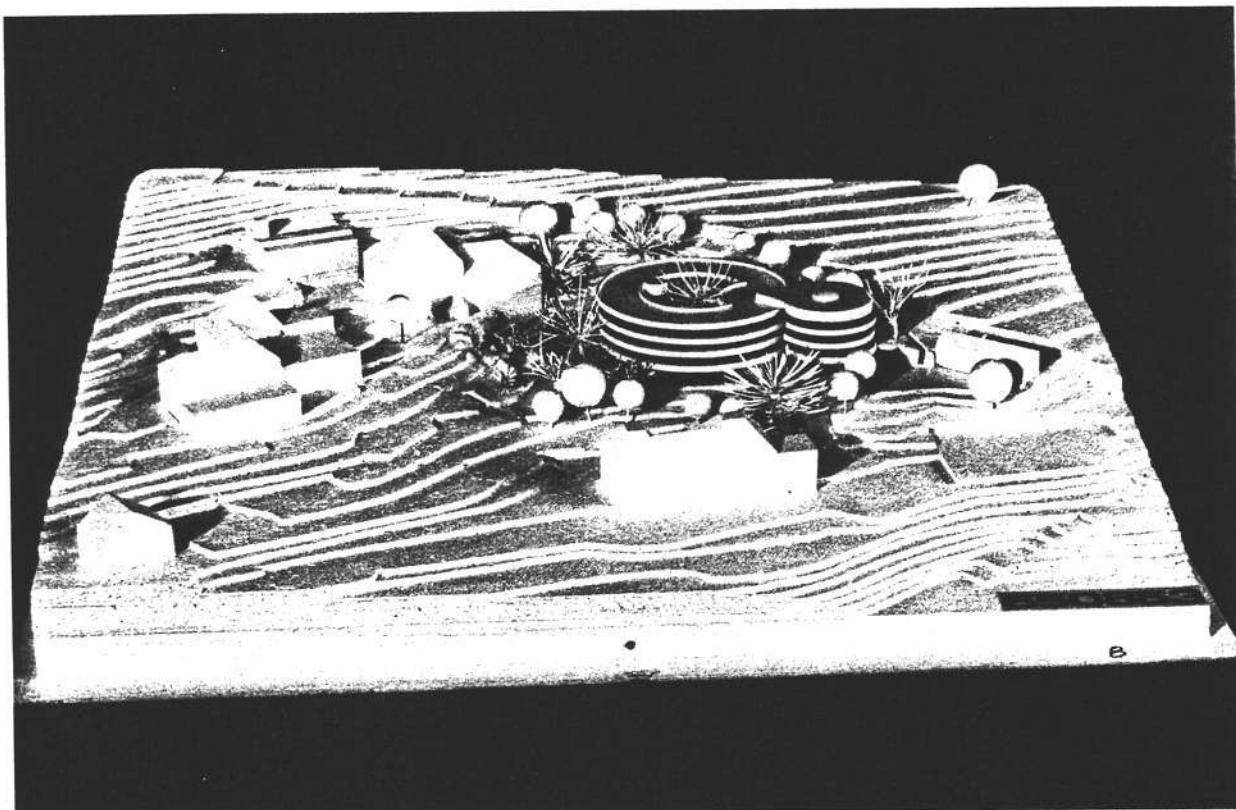
4 unités de six lits rayonnant en diagonale autour d'un centre vertical de circulation et de vie communautaire engendrent un projet autonome et rigoureux au premier abord. Une analyse plus détaillée du rez et des locaux de service des étages fait la démonstration que la rigueur de ce parti n'a pu être assumée jusqu'au bout.

Bien que l'entrée vienne se rattacher correctement à l'axe de circulation de l'hôpital, ce projet est ressenti comme un corps étranger au lieu; il est posé sur une galette artificiellement plate. L'organisation tous azimuts ne tient aucun compte des réalités locales.

L'expression architecturale est fortement dominée par le parti; elle contraint toute l'organisation intérieure, referme le bâtiment sur lui-même et ne laisse entrer la lumière que par de maigres fentes ou au fond de cours profondes.

Les garages demandés n'ont pas été remplacés, la terrasse ne répond pas aux exigences du programme.

PROJET NO 8 55 08 53

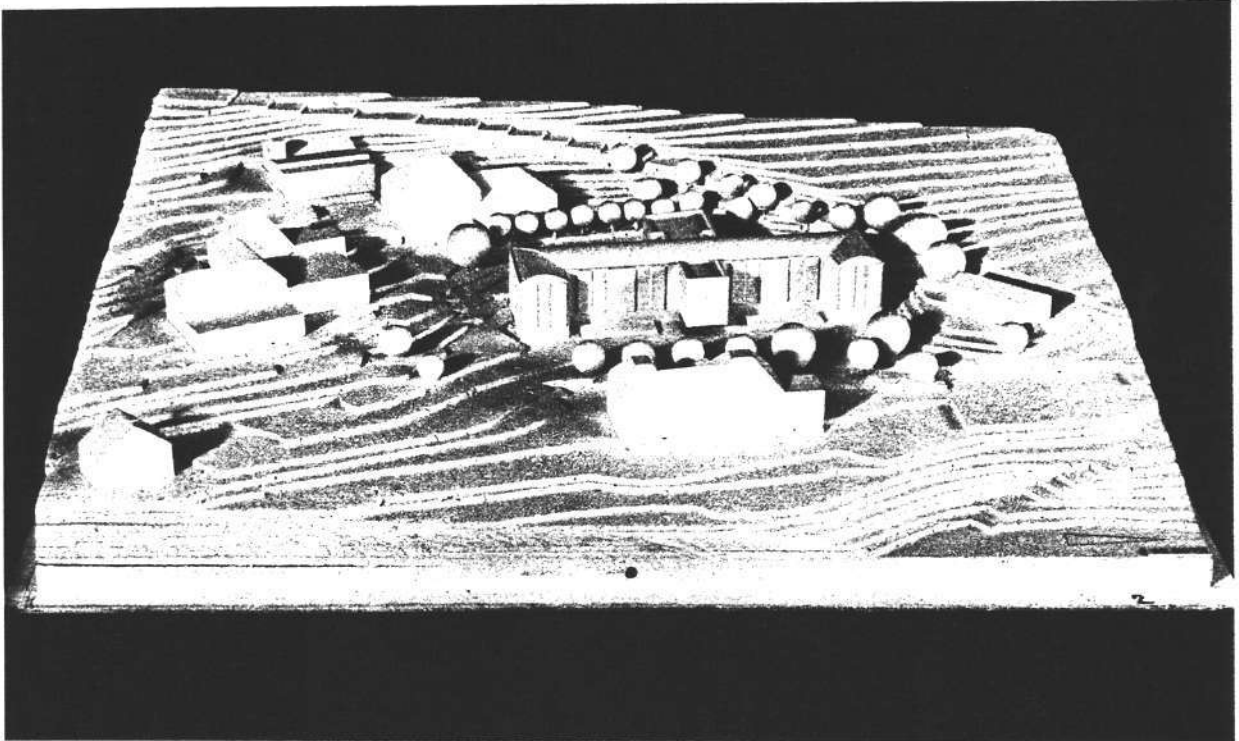


Un grand anneau réunit toute les chambres et séjours autour d'un jardin intérieur, son petit frère siamois contient les fonctions de services. Le tout forme un ensemble très lumineux et aéré. L'organisation schématique est claire.

Un tel projet ne peut s'implanter que sur un terrain vaste et sans orientation particulière. Il se trouve complètement en porte à faux lorsque, comme c'est le cas ici, le site est contrasté et orienté. La rigueur devient alors rigidité et le parti forcé dans un terrain qui ne peut le recevoir. Comment en effet peut-on justifier une égalité de traitement pour des locaux identiques situés une fois côté aval et une fois côté amont. La position des services dans cet angle de terrain peut s'expliquer, mais comment justifier celle des séjours ?

Le caractère d'objet autonome indifférent au lieu et aux voisins fait de ce projet un corps étranger.

PROJET NO 2 36 90 72

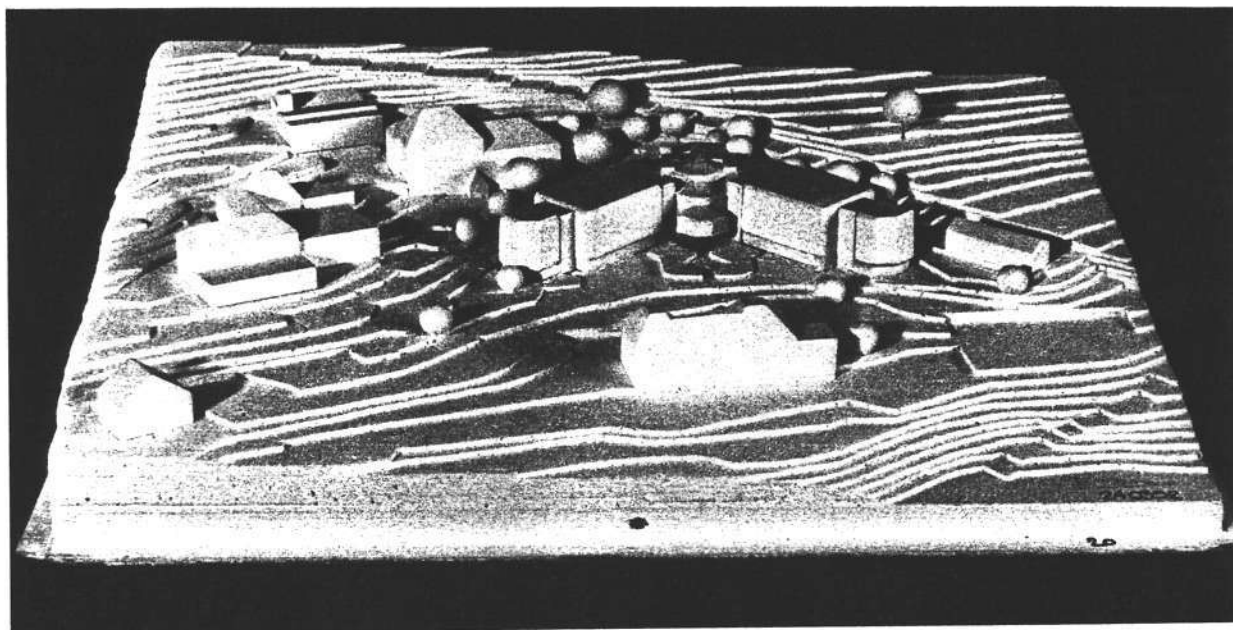


D'inspiration neo-classique, fin du 19^{ème}, ce projet comprend autour du corps central, deux ailes renforcées en bout par la surépaisseur découlant de l'implantation des séjours. Sa position sur l'avant du terrain lui permet de se dégager quelque peu des contraintes topographiques côté amont.

De par sa rigidité, ce projet ne dépasse que difficilement le niveau du schéma aussi bien dans les plans que dans les façades. Rien, dans les dessins, ne vient confirmer l'image de "petit palais" qu'il cherche à se donner. Il est indifférent au lieu et ne semble rien vouloir lui apporter.

Le parcours, presque sans faute, de l'organisation intérieure ne laisse aucune place ni au rêve, ni à la poésie.

PROJET NO 20 24 03 52



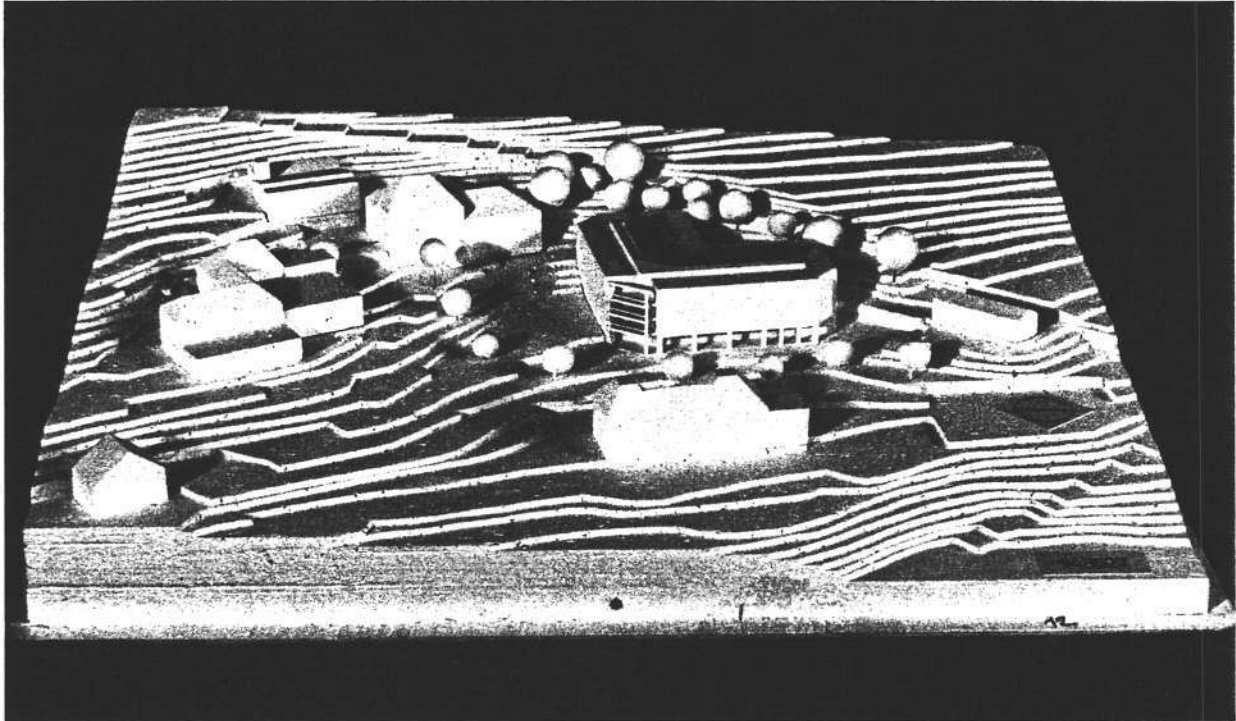
Deux ailes partent d'un noyau central, en cascade, et se déploient de part et d'autre d'un axe qui se veut perpendiculaire à la ligne de plus forte pente. Le noyau central n'arrive pas à recevoir toutes les fonctions collectives, il rejette aux extrémités des deux bras les séjours des unités, dissociant ainsi les fonctions de jour.

Le projet, en organisant ses chambres sur les deux faces de chacune des ailes, considère que les deux façades sont d'égale valeur, bien que les unes, côté aval, renferment un espace et que les autres, côté amont, retiennent la forêt, la pente et l'AOMC.

L'expression des façades reste schématique malgré le déploiement de moyens (terrasses - serres) mis en place pour en animer le centre.

La décomposition et l'articulation des différents volumes n'arrivent pas, malgré la symétrie du geste, à ôter le caractère additif de ce projet.

PROJET NO 12 94 35 27

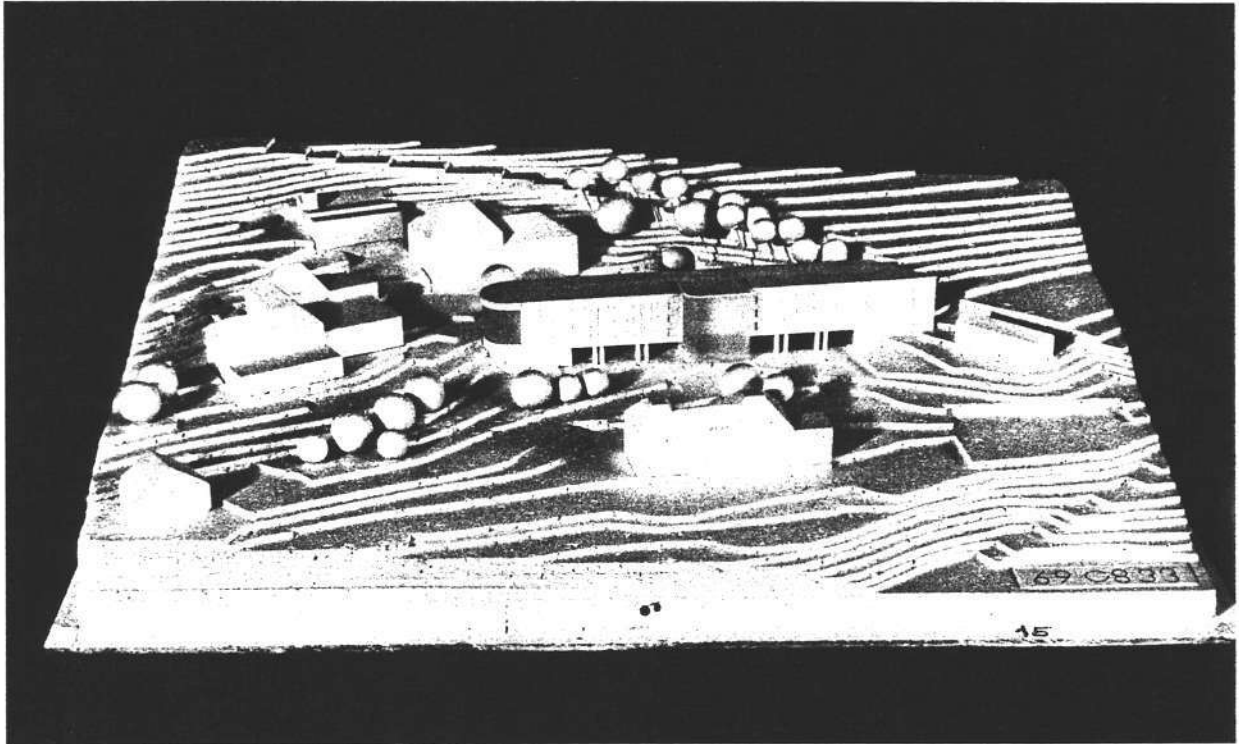


Ce projet en "L" organise ses deux ailes de part et d'autre d'une diagonale contenant les circulations verticales. Cet axe est difficile par les espaces résiduels qu'il laisse dans le plan; il est artificiellement signalé en façade par les terrasses rapportées sur l'angle "négatif". La double circulation intérieure est aérée par des cours.

Cet important volume est un peu lourdement implanté dans le site bien qu'il reconnaisse un espace au sud et l'orientation générale à l'est. L'espace arrière, cour carrée en escalier, a probablement plus de réalité en plan qu'en coupe.

L'organisation intérieure se veut compacte mais elle engendre en réalité, des parcours assez longs. La position des séjours dans le plan, mais aussi par rapport à l'extérieur (angle amont et angle nord) est peu en rapport avec leur utilisation (les patients y séjournent presque en permanence). Le cube de ce projet (24.000), conséquence du parti avec double circulation, est parmi les plus élevés.

PROJET NO 15 69 08 33



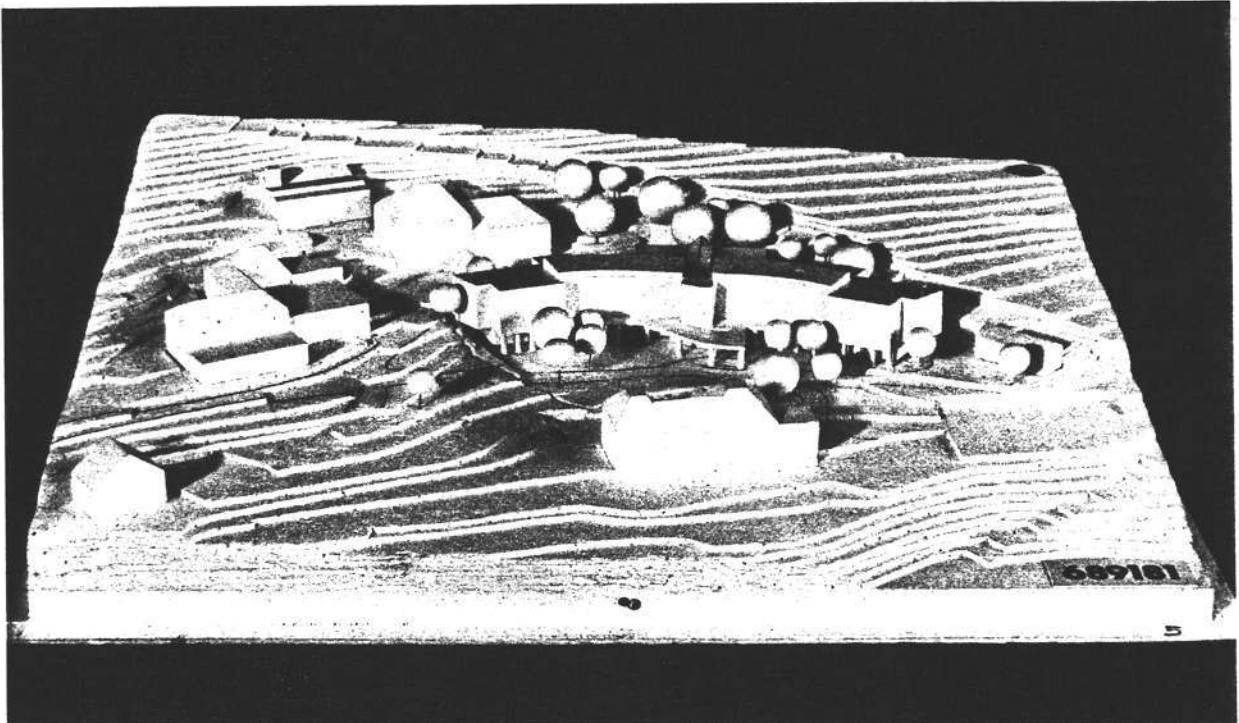
Ce projet "bateau" s'organise de part et d'autre d'un axe longiligne avec une tête "séjour-terrasse" et une queue "séjour-ergothérapie".

Le corps du bâtiment est tronçonné par des fentes dont la justification n'est pas apparue au jury.

Le plan du rez-de-chaussée différent de la maquette, n'arrive pas à justifier le choix d'une telle implantation, pénétrant le terrain, et n'aborde pas les problèmes posés par ce lieu.

L'organisation des différentes fonctions reste très schématique et demeure indifférente à l'environnement extérieur. La précision de ce parti reste purement théorique, le projet en devient froid et sans âme.

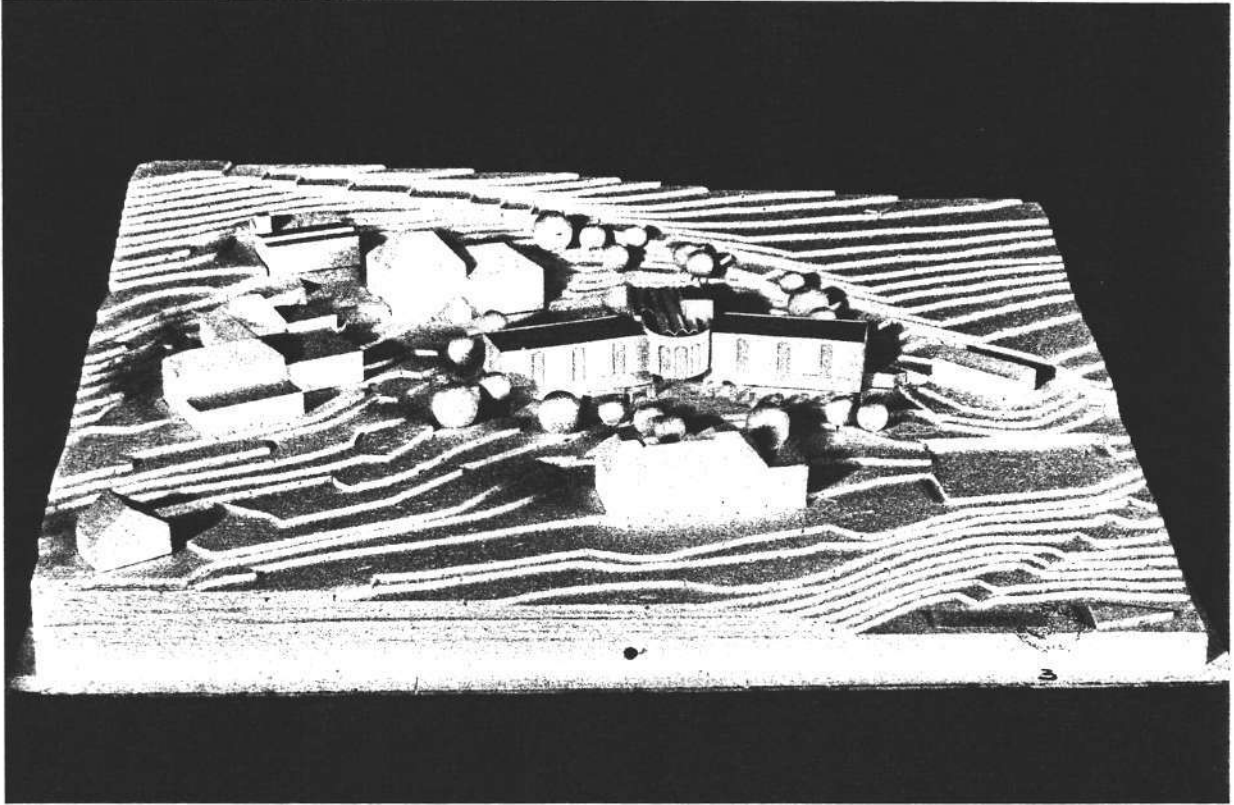
PROJET NO 5 68 91 81



Ce projet illustre bien, par ses schémas, le thème de la symétrie en tant que but et non comme moyen. Le résultat proposant indifféremment les séjours dans une situation très favorable au sud et extrêmement négative au nord, contre le talus et la voie ferrée, apporte la démonstration que ce propos ne peut être aussi simple et que le site peut ne pas permettre de tenir un tel discours. On le regrette, car ce projet, différenciant l'amont et l'aval, bien organisé et sachant s'écarter un peu, par certaines formes, d'une trop grande rigueur, a de nombreuses qualités intérieures.

Son implantation dans le terrain et dans le site est un peu forcée. Il repousse ses voisins et prend une importance qui dépasse de loin le rôle qu'il a à jouer dans l'ensemble de l'hôpital.

PROJET NO 3 72 45 37

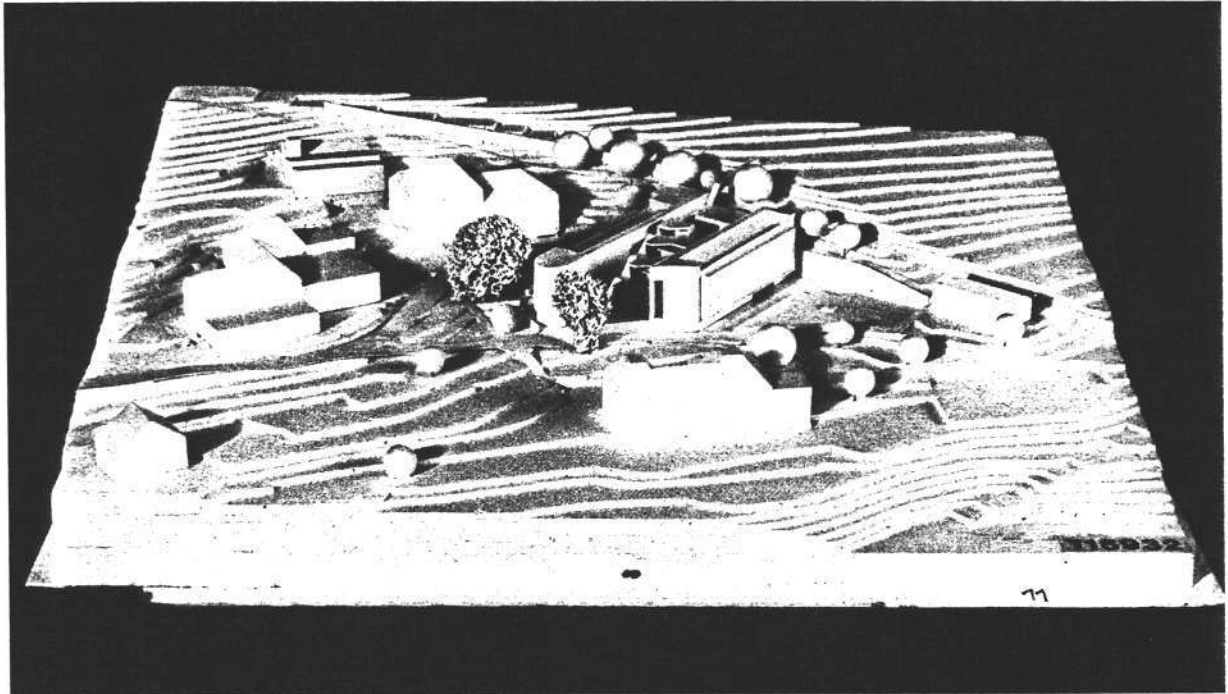


Ce projet propose deux ailes symétriques de part et d'autre d'un centre bien organisé.

Ce pavillon supplémentaire vient s'ajouter aux autres sans les perturber. Bien qu'il propose des chambres sur les deux faces de ses ailes, il différencie un peu, par son angulation, les côtés amont et aval.

Ce projet est mieux organisé dans son volume et ses fonctions que dans l'expression de ses façades.

PROJET NO 11 11 59 32



Les deux corps principaux de ce bâtiment s'avancent dans le terrain en s'adossant à la limite nord et à la voie ferrée. Ils encadrent une partie centrale en terrasse comprenant les équipements collectifs. Les têtes des deux ailes marquent l'une la fin du parcours central du cheminement de l'hôpital, l'autre l'existence d'une place terrasse périphérique. L'organisation des deux ailes ne reconnaît pas d'orientation privilégiée, la relation qu'elle établit avec le "Châtaignier" est tendue.

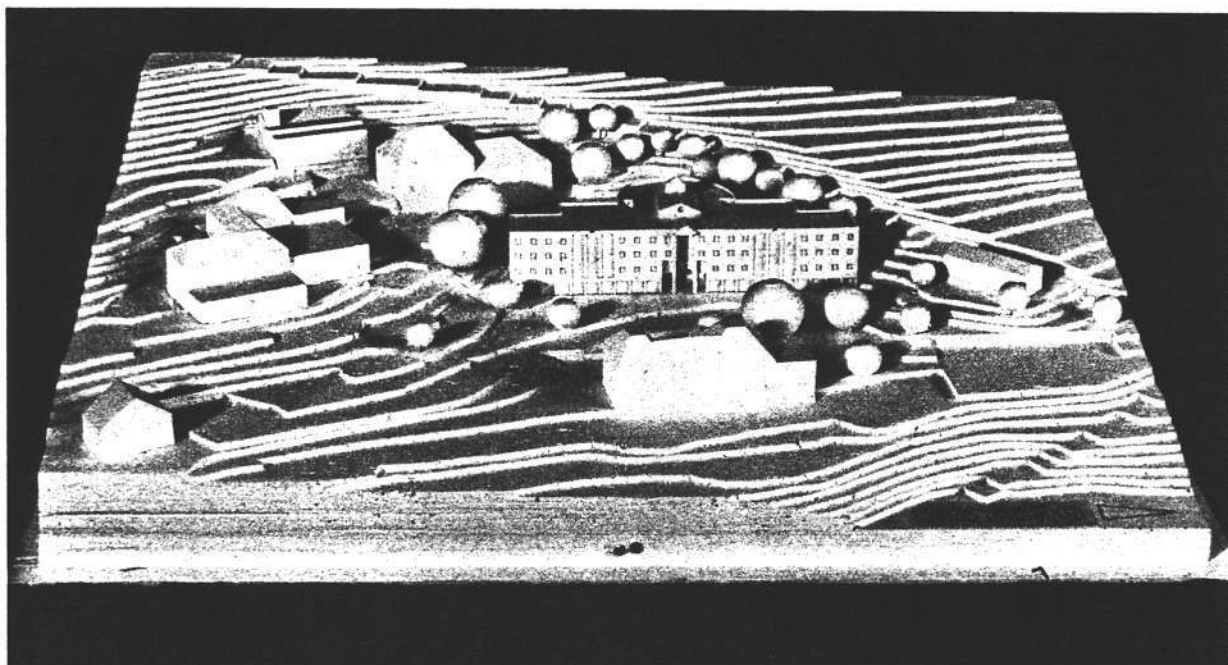
L'entrée située à l'intérieur d'une cour, et séparée de l'extérieur par un passage sous l'aile est, ne répond pas aux questions posées par le lieu, les aménagements extérieurs et l'architecture de ce projet. La succession des terrasses et séjours entre les deux promontoires constitue une proposition intéressante, leur liaison entre elles et vers le sol n'est pas en rapport avec les nécessités de surveillance d'un tel établissement.

5.3. Analyse des projets restants au troisième tour

Chacun des sept projets restants est analysé en détail, sur la base des mêmes critères que ceux du 2ème tour, mais d'une manière plus approfondie.

| | | | |
|----------------------------|----|----|----|
| Il s'agit des projets no 1 | 25 | 76 | 90 |
| 4 | 27 | 34 | 50 |
| 9 | 23 | 56 | 97 |
| 10 | 37 | 86 | 54 |
| 13 | 75 | 26 | 41 |
| 17 | 99 | 97 | 91 |
| 21 | 62 | 18 | 36 |

PROJET 1 25 76 90



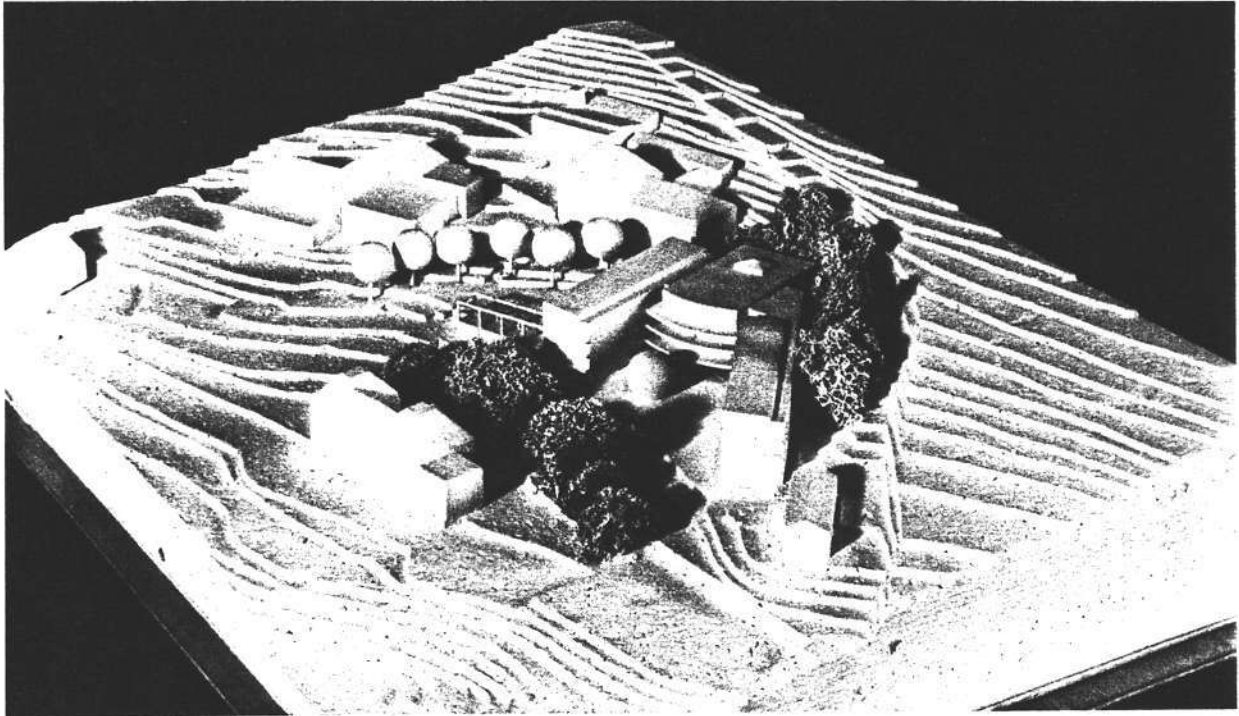
Ce projet linéaire s'établit de part et d'autre d'un axe marqué par un imposant corps central contenant les services communs.

Ce bâtiment, de composition rigoureuse, s'implante dans un centre de gravité, défini par le bâti et le paysage existant. Cependant il n'établit aucun dialogue avec son environnement et de ce fait se présente comme un objet isolé dans le parc.

Dans cette composition symétrique, l'organisation du programme est clairement définie et manifeste un souci de varier les espaces de circulation quoique par endroits avec des moyens trop artificiels. Les services communs, notamment l'office et le bureau des infirmiers, sont trop éloignés des salles de séjour défavorisant la cohabitation de jour souhaitée pour ce type d'établissement.

L'expression architecturale est cohérente et manifeste avec sensibilité le souci de signifier les différentes fonctions du bâtiment.

PROJET NO 4 27 34 50



Ce projet reconnaît par son attitude d'implantation le site de Malévoz dans son ensemble : topographie très mouvementée, constructions parsemées selon le hasard du besoin au cours du temps, échelle des espaces extérieurs, définis par les bâtiments et par les aménagements extérieurs, géométrie et volumétrie des bâtiments existants.

Avec ses trois corps de bâtiments bien articulés, ce projet construit le site d'une manière très harmonieuse :

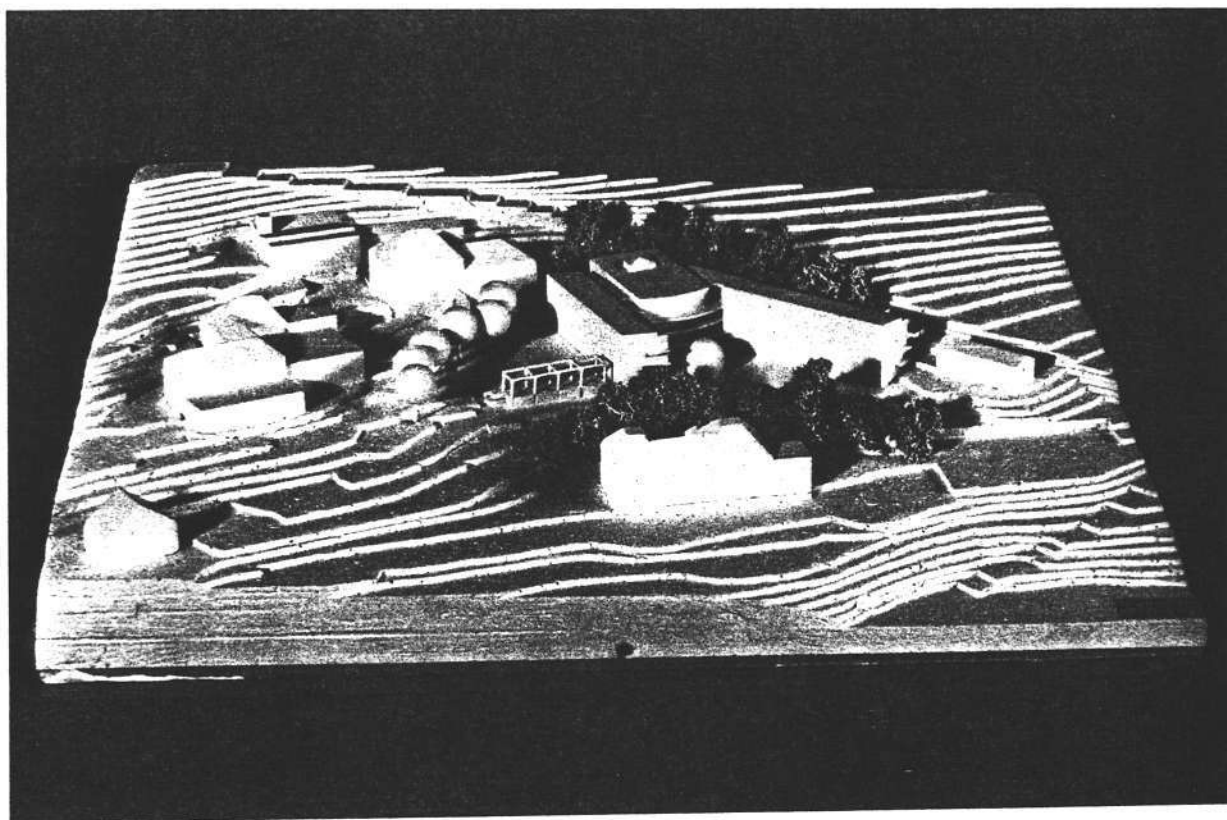
- Au sud par l'orientation d'une aile de chambres et par l'aménagement extérieur proposé, il crée le contact avec l'ensemble de Malévoz.
- A l'est, il crée avec ses propres volumes une cour d'accueil bien proportionnée qui se rattache naturellement au cheminement du parc.

- Côté montagne, il s'adosse clairement à la pente en épousant la géométrie de celle-ci, par la même occasion avec quelques remblais, il crée simplement un côté arrière en mettant en valeur la partie boisée existante.

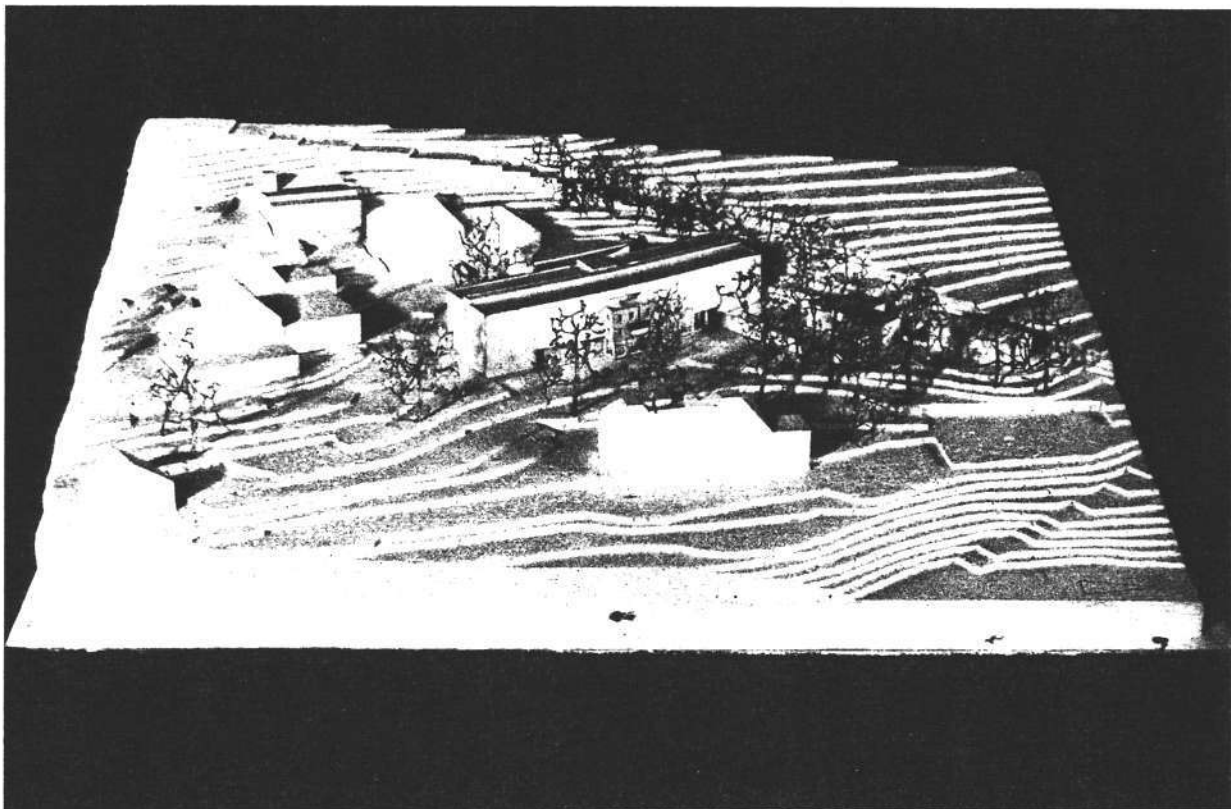
A travers une organisation simple, il réunit dans un seul corps central toutes les fonctions de jour qui seraient de nature à favoriser le bon déroulement des activités quotidiennes. Cependant la situation des liaisons verticales nuit à la clarté de ces relations.

La disposition centrale des services permet un bon accès aux deux unités de chambres orientées au sud mais un meilleur traitement des articulations apporterait plus de transparence au projet.

L'expression des façades est bien accordée à l'esprit général du projet qui dénote une juste sobriété, de même les indications des aménagements extérieurs sont faites avec précisions et soutiennent la qualité de l'ensemble du projet.



PROJET NO 9 23 56 97



Ce projet se présente comme un volume compact qui se développe linéairement dans un schéma symétrique dont l'axe est affirmé par deux excroissances.

Ce parti rigide semble ne pas avoir trouvé sa place dans son environnement; par sa position engoncée, il crée un écran au "Châtaignier" et entraîne l'abattage de quelques arbres qui sont à conserver.

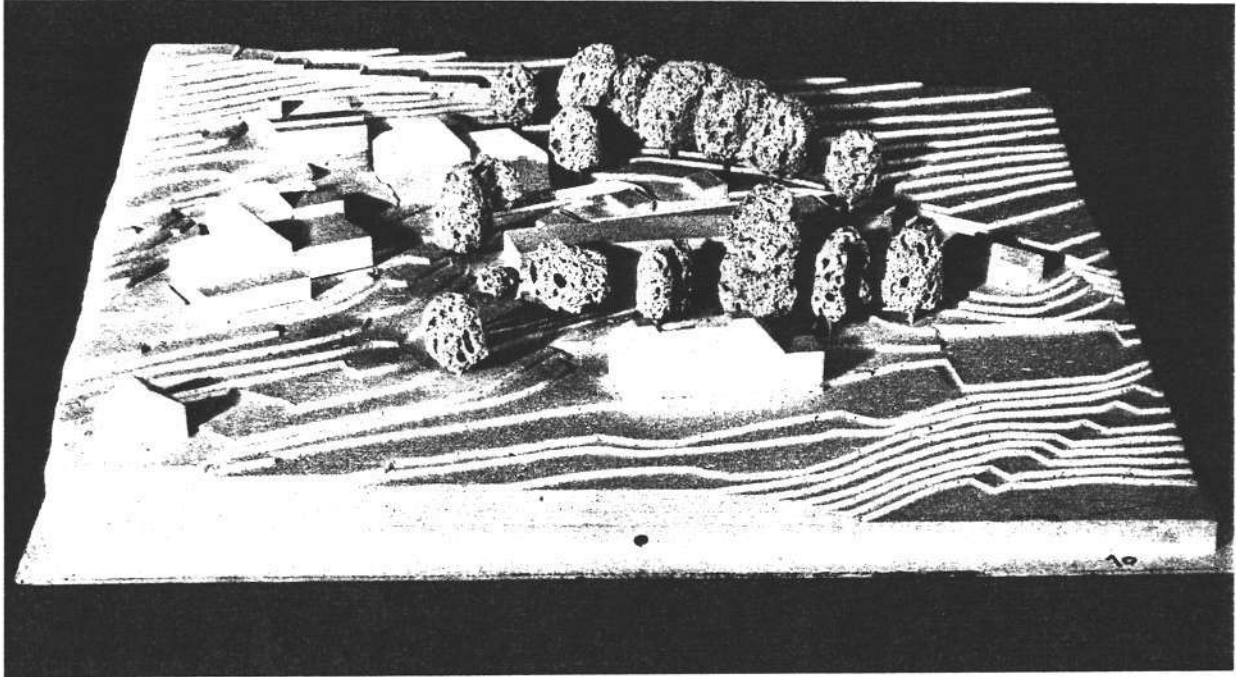
L'organisation fonctionnelle est simple. Par la double orientation des chambres, chaque unité est rattachée par le chemin le plus court aux services communs.

Cette qualité est par contre altérée par la double circulation de ces services, exigence de la symétrie, qui entraîne en plus l'auteur du projet à présenter deux escaliers et deux lifts de même grandeur, à partir d'une seule entrée.

On note ici comme ailleurs que la relation séjour-bureau des infirmiers est mal établie.

Le parti architectural se développe avec simplicité, mais souffre dans son accord avec le site très mouvementé.

PROJET NO 10 37 86 54



Ce projet prolonge et termine avec force l'ensemble bâti de Malévoz. En épousant le rideau d'arbres à l'est, il ménage à l'ouest un grand espace mis à profit pour l'extension des activités de jour.

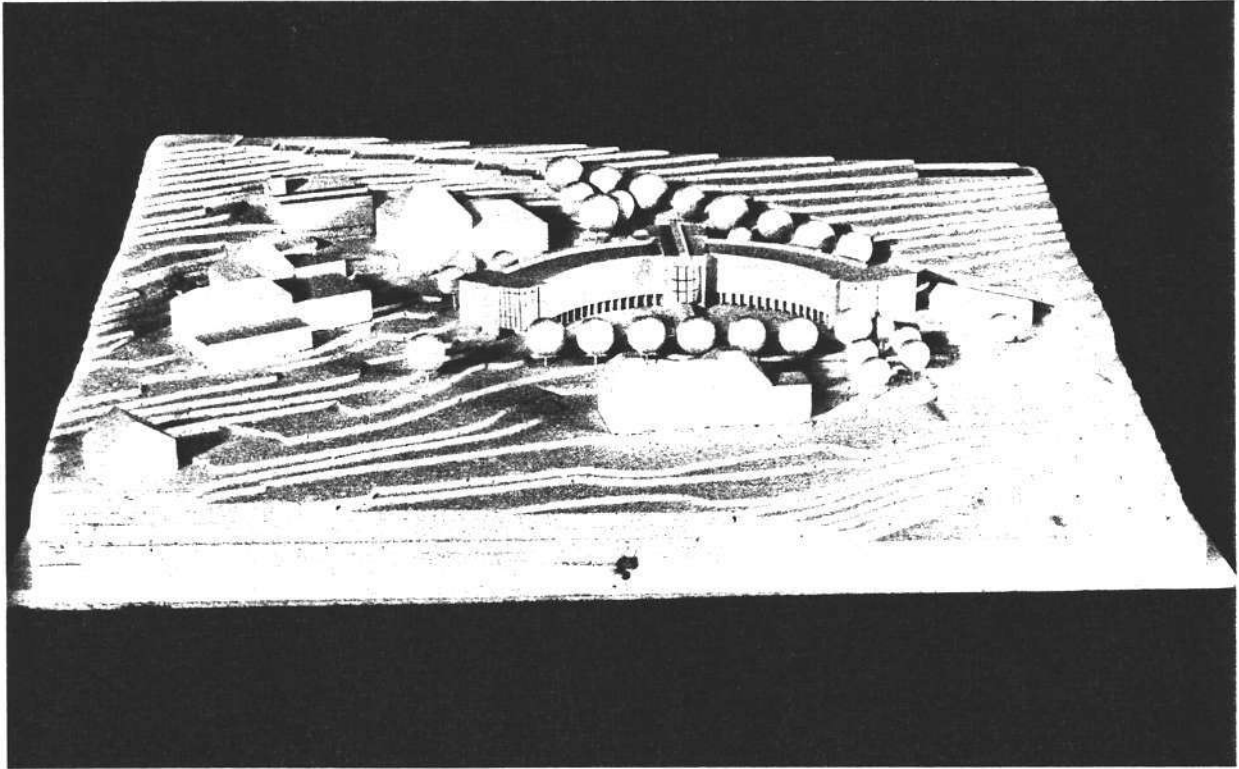
Par le jeu des terrasses, ce projet établit un lien subtil entre les surfaces aménagées et le pied abrupt de la montagne.

La position bout-à-tout des unités offre une organisation claire. Dans ce parti longiforme, les séjours sont bien situés.

Les circulations verticales rattachées à l'entrée ainsi que les services communs servent de manière déséquilibrée les unités de base.

Le parti architectural est intéressant par ses propositions sensibles et constructives.

PROJET NO 13 75 26 41

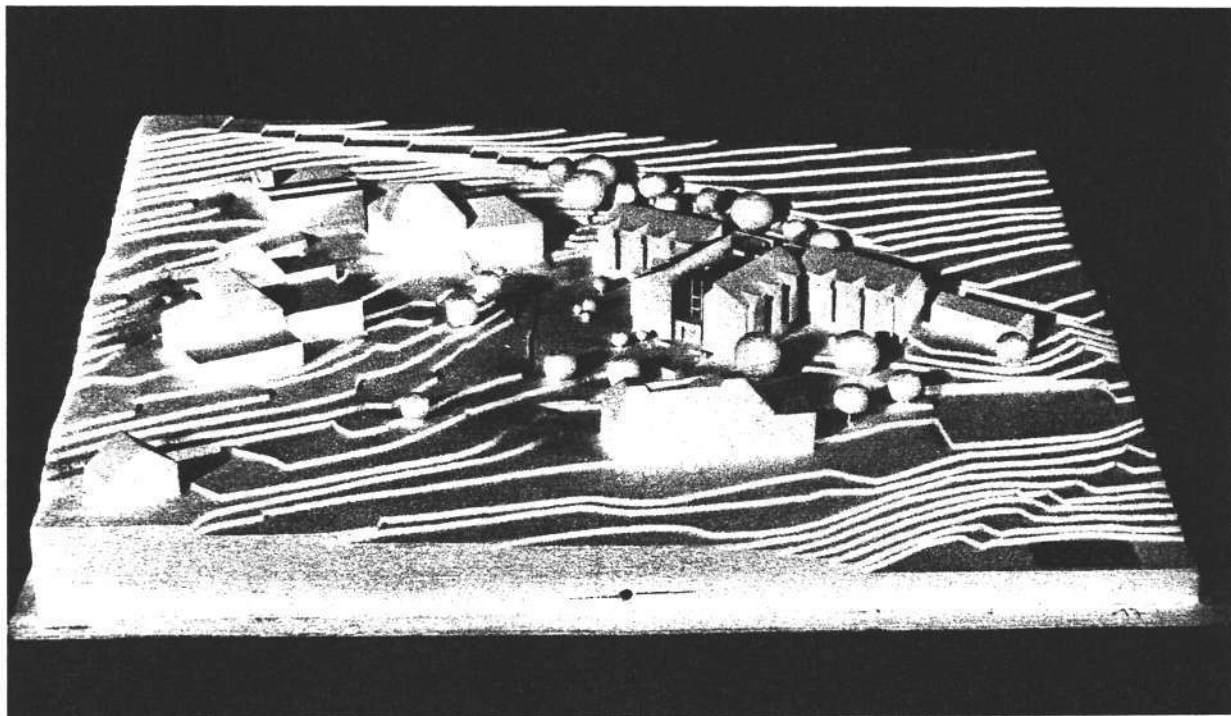


Par sa référence aux bâtiments de plaisance d'un autre siècle, ce projet s'installe avec une apparente douceur dans son environnement et ménage à l'est un espace d'une certaine qualité.

Le parti symétrique offre l'avantage d'une organisation claire. Par contre la situation des séjours au bout est trop éloignée des services communs.

Ce parti architectural est développé avec une certaine cohérence, sa signification n'est cependant pas en rapport ni avec son contenu, ni avec le site.

PROJET NO 17 99 97 91



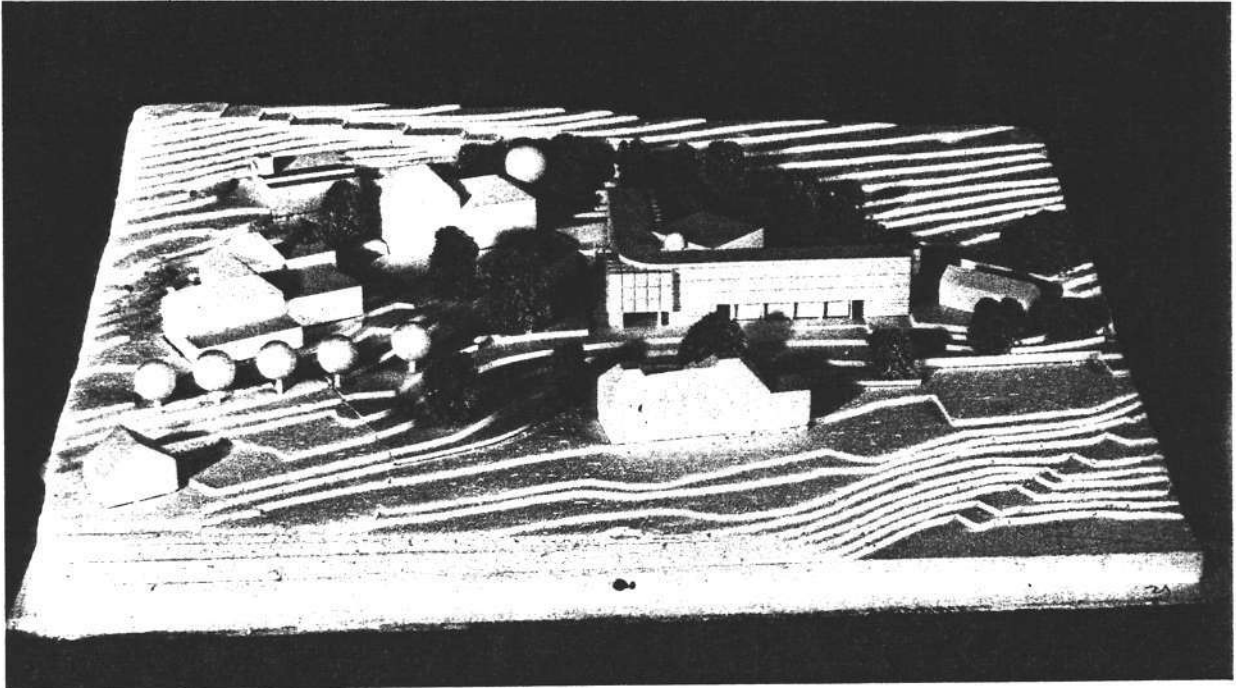
Le dispositif retenu ici est celui d'un double "L" soudé à un axe central, le tout adossé à la montagne.

Cette implantation réserve une grande surface de parc, cependant par la force de la composition axiale, ce projet manque de dialogue avec son environnement.

La répartition des unités en "L" offre l'intérêt des relations les plus courtes entre les chambres et les services communs, mais ce parti a pour corollaire d'enfermer toutes les activités de service et de jour : séjours dans les angles rentrants, circulations peu éclairées malgré le développement des verrières situées au droit de l'entrée.

Le traitement architectural est développé avec trop d'exubérance et avec peu de souci constructif.

PROJET NO 21 62 18 36



Par un geste très déterminé, en se servant de formes géométriques élémentaires, le projet met fin au développement "hasardeux" des constructions pavillonnaires sur le site de Malévoz.

Les qualités de ce projet se trouvent dans ce contraste volontaire et dans cette attitude de refuser l'intégration, par l'adaptation à l'environnement, pour faire avec vigueur ce qui pourrait être expression de notre temps.

L'analyse plus profonde cependant montre que certains éléments géométriques utilisés, sont le résultat d'une pure préoccupation formelle sans faire partie de l'idée générale du projet. Par exemple, les "articulations", bien illustrées par une axiométrie n'arrivent pas à convaincre car elles ne sont pas toujours intégrées dans les espaces avoisinants et créent des espaces résiduels hasardeux.

Les services principaux sont bien mis en place, ce qui aboutit à une exploitation efficace et rationnelle. Cependant la liberté prise par rapport au programme, avec les unités asymétriques, engendre des contraintes d'exploitation.

6. PALMARES

Conformément à l'article 45.2 de la norme SIA 152, le jury passe encore une fois en revue tous les projets y compris ceux qui ont été écartés dès le début du jugement.

Sur la base de l'analyse détaillée qu'il a faite des projets, il décide de les classer de la manière suivante :

1er rang : No 4- 27 34 50

2e rang : No 10- 37 86 54

3e rang : No 21- 62 18 36

4e rang : No 1- 25 76 90

5e rang : No 17- 99 97 91

6e rang : No 13- 75 26 41

7e rang : No 9- 23 56 97

Le premier rang a été voté à l'unanimité, les autres à la majorité.

Sur la base de ce classement et tenant compte des remarques faites sur la conformité du projet par rapport au programme, il décide d'acheter le projet No :

- 9 - 23 56 97 - pour un montant de **Fr. 4'000.-**

et d'attribuer les prix suivants :

- Le premier prix d'un montant de **Fr. 12'000.-**
au projet **No 4 - 27 34 50**
- Le deuxième prix d'un montant de **Fr. 8'000.-**
au projet **No 10 - 37 86 54**
- Le troisième prix d'un montant de **Fr. 7'000.-**
au projet **No 21 - 62 18 36**
- Le quatrième prix d'un montant de **Fr. 6'500.-**
au projet **No 1 - 25 76 90**
- Le cinquième prix d'un montant de **Fr. 6'000.-**
au projet **No 17 - 99 97 91**
- Le sixième prix d'un montant de **Fr. 4'500.-**
au projet **No 13 - 75 26 41**

7. PROPOSITION DU JURY A L'ORGANISATEUR

Au vu des résultats du présent concours et à l'unanimité, le jury recommande au maître de l'ouvrage, conformément à l'article 47 de la norme SIA 152, l'attribution d'un mandat pour la poursuite des études à l'auteur du projet No 4 - 27 34 50.

8. CONCLUSIONS ET REMARQUES GENERALES

Arrivé au terme de ces travaux, le jury souhaite souligner la complexité du problème posé aux architectes par le site proposé. Le programme était clair et la difficulté principale du présent concours résidait dans la confrontation des projets par rapport à ce site.

Malgré cette difficulté et celles relevées dans le préambule de jugement, le jury se plaît à reconnaître la qualité des projets établis pour ce concours. Le niveau de l'ensemble des projets, malgré les critiques faites, est bon, voire très bon; il tient à remercier l'ensemble des concurrents pour l'intéressant travail qu'ils ont fourni.

Le président du jury tient, à titre personnel, à relever à l'intention de quelques concurrents qu'il est un peu facile, et à la limite insultant pour le jury, de croire que pour gagner un concours d'architecture, il suffit de reprendre la forme des premiers prix des derniers concours organisés. Cette démarche tend à accréditer l'idée qu'il y a un "à priori" dans les jugements et oublie que chaque concours pose un problème particulier dans un site ayant des caractéristiques uniques. L'architecture ne se résume pas à une forme autonome définie par une mode ou une tendance.